



## Municipalité de Sainte-Martine

### **Appel de candidatures Col bleu saisonnier (classe 4)**

D'une grande richesse patrimoniale et architecturale, la Municipalité de Sainte-Martine se dresse fièrement le long des rives de la rivière Châteauguay. Depuis longtemps reconnue comme « capitale » agricole de la région, la municipalité se démarque par l'importance de son industrie agroalimentaire, son dynamisme domiciliaire et l'enviable qualité de vie que l'on y retrouve, d'ailleurs grandement inspirée du respect de l'environnement et du développement durable. Au plan démographique, selon le décret de population de 2018, la population de Sainte-Martine est établie à 5 572 habitants.

#### **Sommaire du poste**

Sous la responsabilité du directeur des travaux publics, le salarié col bleu saisonnier a notamment comme fonction de réaliser divers travaux d'entretien et de réparation des divers espaces et biens municipaux et le déneigement des rues et stationnements.

#### **Principales tâches et responsabilités**

1. Entretien et nettoie les rues, les trottoirs et les ruelles; enlève la neige à l'aide d'une pelle sur la propriété publique, autour des bornes d'incendie, sur le toit des édifices publics, etc.;
2. Effectue l'épandage d'abrasifs sur les places publiques;
3. Exécute diverses tâches sur divers appareils ou véhicules afin d'aider un employé spécialisé;
4. Guide la souffleuse et les camions lors des opérations de ramassage de neige, guide les opérateurs de machinerie lourde lors de travaux divers et dirige la circulation en tant que signaleur ou en installant des panneaux avertisseurs;
5. Comble les trous et les affaissements de la chaussée à l'aide de poussière de pierre et d'asphalte étendue à froid ou autres;
6. Effectue, au besoin, le lavage des équipements et des véhicules;
7. Charge, décharge et met en place, manuellement ou avec un chariot élévateur, des équipements municipaux;
8. Effectue des travaux de peinture sur certains équipements municipaux;
9. Conduit un véhicule motorisé prévu au permis de conduire classe 3;
10. Effectue toute autre tâche connexe que peut lui confier son supérieur.

#### **Qualités requises**

Sens de l'équipe/ Sens du travail bien fait/ Dextérité manuelle/ Rapidité d'exécution/ Débrouillardise/ Capacité d'apprendre/ Respect du contribuable/ Force physique adéquate

#### **Exigences académiques et professionnelles**

Diplôme d'études secondaires/ Un an d'expérience pertinente/ Permis de conduire classe 3

#### **Conditions de travail**

1. Il s'agit d'un poste saisonnier syndiqué assujéti à la convention collective en vigueur ;
2. Poste à temps plein d'un minimum de 32 heures/semaine pour une période de 16 à 20 semaines ;
3. Salaire débutant à 21,31 \$ selon la convention collective en vigueur.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le **12 octobre 2018 à 12 h** à :

Municipalité de Sainte-Martine  
Candidature : Col bleu saisonnier  
3, rue des Copains  
Sainte-Martine, Québec J0S 1V0  
[lise.bedard@municipalite.sainte-martine.qc.ca](mailto:lise.bedard@municipalite.sainte-martine.qc.ca)

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui manifestent un intérêt envers la Municipalité de Sainte-Martine.